

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

6 juillet 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue exceptionnellement à huis clos, à la Place Auckland, 22, rue de l'Église en raison de la COVID-19, le 6 juillet 2020 à 20h00, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

Les conseillers Perry Bell et Lee Brazel ont motivé leur absence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Gaétan Perron, Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe et l'agente de développement Nadja Guay sont aussi présents. Hélène Dumais nommée au poste d'Adjointe à la direction générale assiste aussi au conseil.

Les délibérations sont disponibles sur le site Internet de la municipalité au www.st-isidore-clifton.qc.ca.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 15. Il souhaite la bienvenue à la nouvelle directrice générale adjointe.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-07-03

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants au point 11. Divers :

11.1 Retour progressif de Sarah Lévesque

11.2 Contremaitre de voirie

11.3 Heures d'ouverture de la Coop

11.4 Cabane à FLO

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-07-04

Il est proposé par *Marc Bégin*

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux du 1^{er}, 22 juin et 3 juillet 2020, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme lus et qu'ils soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune présence de public.

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 Municipalité de Lingwick

2020-07-05

CONSIDÉRANT les préoccupations de la municipalité de Lingwick concernant l'installation d'antenne 5G sur le territoire;

Il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU d'appuyer la démarche de Lingwick en référence à la résolution 2020-123, demandant un moratoire sur le déploiement des réseaux 5G et de faire en sorte que le réseau de fibre optique soit accessible à tous les Canadiens.

ADOPTÉEⁱ

5.2 Ose le Haut

2020-07-06

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François demande un appui concernant la demande d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables, auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU d'appuyer le projet d'analyse et de conceptualisation d'une offre résidentielle durable de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉEⁱⁱ

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1.1 Représentations politiques et présences aux comités

Marc Bégin s'est présenté à une célébration des finissants à l'école des Trois Cantons le 22 juin 2020. Il a aussi assisté à la réunion de SICA le 10 juin 2020.

6.2 Développement économique et social

L'agente de développement fait part au conseil des différentes rencontres auxquelles elle a assisté et ainsi que le suivi des dossiers en cours.

6.2.1 PAFIRS

2020-07-07

CONSIDÉRANT les différents projets subventionnés en cours tel que les modules de jeux, le filet ombrière, la clôture pour le terrain de balle, les poutres de pruche, le filet de protection pour la balle molle ainsi que le filet et le sable pour le terrain de volleyball;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe à la contribution du milieu;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'approuver 20 000 \$ en contribution de la municipalité pour ces projets (main d'œuvre, machinerie, fonds accumulés depuis des années par des campagnes de financement et activités)

ADOPTÉE

6.2.2 Fonds infrastructures alimentaires

La phase 1 des fonds infrastructures alimentaires consiste à l'installation, dès réception, de deux cuisinières à la Place Auckland. La phase 2 consistera à l'évaluation des travaux pour améliorer les différentes cuisines de la MRC. Une rencontre d'un représentant de la municipalité avec M. Loiseau est prévue au cours du mois d'août.

6.2.3 SAE

L'agente de développement relate les activités du service d'animation estivale (SAE). La Direction de la santé publique a remis les ratios à la normale.

6.2.4 Formation Facebook

L'agente de développement suivra une formation pour développer cet outil pour la visibilité de la municipalité.

6.2.5 Piste cyclable

Les démarches sont en cours auprès des propriétaires des terrains.

6.2.6 Terrain centre du village

Une étude préliminaire a été reçue pour la faisabilité du projet. Une évaluation environnementale est recommandée.

6.2.7 Allée de quilles

Une réunion aura lieu au cours de la semaine du 5 juillet pour la poursuite du projet.

6.2.8 Bibliothèque

Présentation du rapport annuel. La responsable de la bibliothèque présente les activités de la dernière année contenu dans le rapport annuel du Réseau des Bibliothèques de l'Estrie.

6.2.9 Tournoi El Toon

2020-07-08

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la santé publique peut lever l'interdiction de tenir des événements extérieurs;

CONSIDÉRANT QU'il faut faire les préparatifs pour tenir un tel événement;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU d'aller de l'avant avec la tenue du tournoi en tenant compte des directives de la Direction de la santé publique et des directives gouvernementales.

ADOPTÉE

6.3.1 Correspondance MAMH

Le directeur général par intérim présente au conseil les documents reçus par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6.3.2 Correspondance MRC du Haut-Saint-François

Le directeur général par intérim présente au conseil les documents reçus de la MRC du Haut-Saint-François du dernier mois.

6.3.3 FQM

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son assemblée générale annuelle (AGA) comme prévu. Elle peut recevoir des résolutions jusqu'au 24 juillet 2020.

6.4 Nomination du maire suppléant

2020-07-09

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU que Marc Bégin soit nommé maire-suppléant et remplaçant du maire au Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François jusqu'au 7 décembre 2020.

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

7.1 Administration

Le secrétaire-trésorier par intérim commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 30 juin 2020 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

7.1.1 Procès-verbaux de correction

2020-07-10

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux de correction des procès-verbaux du 2 mars 2020 et du 6 avril 2020 soient adoptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

7.1.2 Embauche de la nouvelle Adjointe à la direction générale

2020-07-11

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le maire Yann Vallières soit autorisé à signer le contrat d'embauche de la nouvelle adjointe à la direction, Mme Hélène Dumais.

ADOPTÉE

7.1.3 Location de la voûte de la Caisse Desjardins

2020-07-12

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU QUE les démarches soient entreprises auprès de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie pour la location de la voûte située au sous-sol des locaux de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie.

ADOPTÉE

7.1.4 Achat ordinateur pour adjointe

2020-07-13

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE les fonds du CACI soient utilisés pour l'achat d'un nouvel ordinateur pour un coût de 1 100\$ à 1 200\$

ADOPTÉE^{IV}

7.1.5 Formation Adjointe

2020-07-14

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE les formations de la nouvelle adjointe soient défrayées par la municipalité. Ces formations comprennent le système Sygem, SEAO, ADMQ, rédaction de documents et autres formations pertinentes.

ADOPTÉE

7.1.6 Cellulaire adjointe

Ce point est reporté selon les besoins

7.1.7 Financement temporaire Règlement d'emprunt numéro 2019-124

2020-07-15

CONSIDÉRANT QUE les participants au programme de financement ont commencé les travaux de mise aux normes de leurs installations septiques;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le maire Yann Vallières et le directeur général par intérim Gaétan Perron soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, les documents du financement temporaire pour le projet de mise aux normes des installations septiques avec la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie.

ADOPTÉE^v

7.2 Sécurité publique

Le service d'incendie a fait deux sorties au cours du mois de juin soit pour un arbre sur la voirie et un feu de forêt.

7.3 Voirie

Le directeur général par intérim Gaétan Perron fait un résumé des différents travaux de voirie effectués au cours du dernier mois.

7.3.2 Avenant au contrat déneigement

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.3.6 Appel d'offres carburant | résultats

2020-07-16

Il est proposé par **Marc Bégin**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'environ 70 000 litres de carburant ont été reçues et ouvertes à 15h00 le 6 juillet 2020 en présence Gaétan Perron, Hélène Dumais et Bibiane Leclerc:

| <u>Compagnies</u> | <u>prix au litre</u> (incluant les taxes) |
|--------------------------|--|
| Pierre Chouinard et fils | 0.7616 \$ |
| Pétrole Sherbrooke | 0.7406 \$ |
| Chauffage P.Gosselin Inc | 0.7581 \$ |

CONSIDÉRANT QUE ce processus d'appel d'offres a suivi les règles relatives à l'octroi des contrats municipaux;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le contrat pour la fourniture d'environ 70 000 litres de carburant, soit donné à l'entreprise Pétrole Sherbrooke au montant de 0.7406\$ le litres (incluant les taxes) du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021.

ADOPTÉE^{vi}

7.4 Environnement

7.4.1 Achats réseau aqueduc

2020-07-17

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie STELEM pour les achats du réseau d'aqueduc et du service incendie;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de faire l'achat d'un capteur d'oxygène pour le service d'incendie ainsi que d'un diffuseur Pitot et d'un bouchon manomètre pour l'aqueduc pour un total de 1 495,00\$, à la compagnie STELEM.

ADOPTÉE^{vii}

7.4.2 Suivi de substances inorganiques

La municipalité participera au programme de surveillance de la qualité de l'eau potable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la détection des métaux lourds. Aucun frais sera encouru.

7.4.3 Mandat contrôle de qualité

2020-07-18

CONSIDÉRANT QUE lors de la construction de l'usine de traitement de l'eau potable (PIQM 1.4 et FIMEAU 1.2), il sera nécessaire de procéder à des tests qualitatifs des matériaux, de compaction et de béton;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut accorder un contrat de gré à gré si la dépense prévue n'excède pas 25 000 \$;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'accorder le contrat de contrôle qualitatif nécessaire lors de la construction de l'usine de traitement de l'eau potable, selon les devis préparés par notre consultant FNX (Johanne Brodeur, ingénieure.) à la firme Granulab Inc., au montant maximal de 15 000 \$.

ADOPTÉE^{viii}

7.4.4 Compostage

2020-07-19

CONSIDÉRANT QUE le tonnage de compost ramassé est minime;

CONSIDÉRANT les coûts du transport pour si peu de matière;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de chercher des sommes pour composter nous-mêmes les matières organiques et analyser les impacts environnementaux d'un dépôt satellite pour diminuer le transport de ces matières.

ADOPTÉE

7.5 Loisirs

La municipalité est en attente des soumissions pour son appel d'offres pour la toiture des loisirs. La date pour les ouvertures des soumissions reçues est le 15 juillet 2020.

8. RÈGLEMENT

8.1 Dépôt, Présentation et Avis de motion du Règlement 2020-136- inspections des risques élevés

En vertu de l'article 445 du code municipal, le **projet de règlement portant le numéro 2020-136 est déposé au conseil** et des copies ont été mises à la disposition des conseillers et du public.

Le conseiller **Pierre Blouin** présente le projet de règlement 2020-136 concernant les inspections de bâtiments comportant des risques élevés ET DONNE AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, le règlement sera adopté.

8.2 Adoption du règlement d'emprunt no 2020-135

2020-07-20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du programme PIQM1.4 dont le protocole d'entente signé le 23 mars 2017 indique un coût maximal admissible (CMA) de 701 264 \$ et une subvention au montant de 549667 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible au programme d'aide PRIMEAU 1.2 dont le CMA est de 1 585 736 \$ et la subvention est de 1 242 936 \$:

CONSIDÉRANT QUE le 5^e alinéa de l'article 1061 du Code municipal du Québec stipule : *N'est également soumis qu'à l'approbation du ministre un règlement d'emprunt dont au moins 50% de la dépense*

prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère **Audrey Turgeon** lors de la séance spéciale du conseil tenue le 3 juillet 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU QUE Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de mises aux normes du traitement de l'eau potable pour un montant de deux millions deux cent quatre-vingt-sept dollars (2 287 000 \$) selon les plans et devis datés de février 2020 et ses addendas portant le numéro F-1730447-000. Ce montant total comprend le montant soumis par le plus bas soumissionnaire conforme de deux millions cent neuf mille sept cent quatre-vingt-onze dollars (2 109 791 \$) et des frais de surveillance, de laboratoire et de financement au montant estimé à cent soixante-dix-sept mille deux cents neuf dollars (177 209 \$) tel que présenté à l'Annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de deux millions deux cent quatre-vingt-sept dollars (2 287 000 \$) pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de deux millions deux cent quatre-vingt-sept dollars (2 287 000 \$) sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 94% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaires d'un immeuble imposable raccordé au réseau d'aqueduc, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant 94% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables raccordés au réseau d'aqueduc:

| Catégorie d'immeubles imposables | Nombre d'unités |
|--|-----------------|
| a) Immeuble résidentiel (par logement) | 1 |
| b) Immeuble industriel, commercial, agricole | 2 |
| c) Tout autre immeuble | 0.5 |

ARTICLE 6. Pour pourvoir à une part représentant six pour cent (6%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, dont les subventions à recevoir des programmes d'aide PIQM et PRIMEAU

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2020-07-21

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 164 582,46 \$ en référence aux chèques nos 202000344 à 202000421 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 65 616,28 \$.^{ix} Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 35 985,66 \$.

ADOPTÉE

10. CORRESPONDANCE

2020-07-22

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

11. DIVERS

11.1 Retour progressif Sarah Lévesque

2020-07-23

CONSIDÉRANT QUE Sarah Lévesque, Directrice générale, demande un retour progressif à raison de 3 jours semaine pour les deux premières semaines d'août, de 4 jours pour les deux semaines subséquentes et retour à temps plein à compter de la semaine du 30 août;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU

QUE la demande de Sarah Lévesque soit acceptée;

QUE le maire signe le contrat d'embauche de la directrice générale.

ADOPTÉE

11.2 Contremaître de voirie

La discussion sur les tâches du contremaître est reportée au prochain conseil.

11.3 Heures d'ouverture de la Coop

Pierre Blouin se retire de la discussion

2020-07-24

CONSIDÉRANT QUE le maire reçoit des pressions des citoyens pour augmenter les heures d'ouverture;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le maire rédige une lettre demandant d'augmenter les heures d'ouverture pour desservir la population.

ADOPTÉ

11.4 Cabane à Flo

2020-07-25

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le paiement de facture et que le reboisement de la virée avec le personnel de la municipalité soient effectués;

QU'Alain Pouliot soit mandaté pour évaluer la situation pour le creusement de fossé;

QU'une lettre d'excuse soit rédigée.

ADOPTÉ^x

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Aucune assistance

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-07-26

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

De clore la présente séance à 21 h 29 l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe

| | |
|------|--|
| i | Rés. Envoyée à Lingwick 2020-07-15 par courriel |
| ii | Rés. Envoyée à Marie-Hélène Bouchard CLD par courriel |
| iii | Rés. Envoyée à Lyne Gilbert 2020-07-08 par courriel |
| iv | Rés. Remise au DG par intérim Gaétan Perron 2020-07-28 |
| v | Rés. Envoyée à Christine Boudreau avec formulaire signé par courriel |
| vi | Réponses aux soumissionnaires 2020-07-08 par la poste |
| vii | Achat fait 2020-07-14 bon # 017015 |
| viii | Rés. Envoyée à Johanne Brodeur et Granulab 2020-07-09 par courriel |
| ix | Chèques postés le 2020-06-04 |
| x | Chèque émis et lettre envoyée à Cabane à Flo 2020-07-17 par la poste |